

JEU CONCOURS DE LA SAINT-VALENTIN

Du 28 janvier 2025 au 10 février 2025 inclus

Règlement du jeu concours

Article 1 : Contexte

L'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Périgueux organise un jeu concours à l'occasion de la fête des amoureux le 14 février 2025 et de la saison de la truffe.

Article 2 : Conditions et modalités de participation

La participation au jeu implique de la part du joueur l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le jeu concours débutera le Mardi 28 janvier avant minuit et se clôturera le Lundi 10 février à minuit.

Le jeu concours se composera de 5 questions autour de la truffe, qui seront publiées sur la page [Facebook](#) de l'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Périgueux et sur le compte [Instagram](#). Les réponses seront à retourner, via le formulaire proposé : <https://forms.gle/1XdRJwPBY4E9SHeJA>. Le tirage au sort s'effectuera parmi les bonnes réponses retournées le 11 février. Les gagnants seront informés le 11 février en début d'après-midi par mail et/ou téléphone.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, détentrice d'une adresse mail. Il est gratuit et sans obligation d'achat. Les coordonnées communiquées par les participants devront être valides, mail, nom, téléphone. Une seule participation par adresse mail sera acceptée.

Ne peuvent participer au jeu concours :

- Toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu
- Le personnel de l'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Périgueux ainsi que les membres de leur famille
- Les employés des établissements partenaires ainsi que les membres de leur famille.

Les réponses valides pour le jeu concours sont disponibles sur simple demande à l'accueil de l'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Périgueux à Niversac, 204 rue Laure Gatet, si besoin pour tout participant exprimant la demande, une fois le jeu concours clôturé.

Article 3 : Valeur des lots

La valeur des lots est indiquée sur le présent règlement et les gains ne sont ni échangeables, ni remboursables. Aucun échange contre leur valeur en espèces n'est possible.

Lot N°1 accordé au premier tirage au sort : 1 repas pour 2 personnes majeures au Comptoir des Halles à Sorges valable pour la soirée du Vendredi 14 février « St Valentin » à partir de 19h, d'une valeur de 69€, comprenant le menu dégustation St Valentin, hors boissons + 1 visite offerte pour 2 personnes à l'écomusée de la truffe valable pour 2025 d'une valeur de 6 € suivant les horaires d'ouverture + 1 coffret de 8 macarons à la truffe de la Maison Falco à Savignac-les-Eglises d'une valeur de 19.20 €.

Lot N°2 accordé au deuxième tirage au sort : 1 repas pour 2 personnes majeures au restaurant Le 10 à Sainte-Alvère valable pour la soirée du Vendredi 14 février « St Valentin » à partir de 19h, d'une valeur de 69€, comprenant le menu dégustation St Valentin, hors boissons + 1 visite offerte pour 2 personnes à l'écomusée de la truffe valable pour 2025 d'une valeur de 6 € suivant les horaires d'ouverture + 1 coffret de 8 macarons à la truffe de la Maison Falco à Savignac-les-Eglises d'une valeur de 19.20 €.

Les partenaires du jeu concours sont : L'Ecomusée de la truffe à Sorges, le Comptoir des Halles à Sorges, Le 10 à Sainte-Alvère et la Maison Falco à Savignac-les-Eglises.

Un mail faisant office de bon cadeau à présenter chez le partenaire (restaurant : Comptoir des halles ou le Dix) sera ensuite transmis aux gagnants et à présenter le soir de la St Valentin sur site. Une réservation téléphonique obligatoire auprès des partenaires devra être effectuée : Comptoir des Halles à Sorges 05 53 46 71 72, le Dix à Sainte-Alvère 05 53 61 78 83.

Article 4 : Informatique et libertés

L'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Périgueux est le seul destinataire des informations nominatives. Les coordonnées des participants et des gagnants feront l'objet de traitement informatique.

Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 06/01/1978, complétée le 22/01/2022, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant (Cf. cnil.fr pour plus d'information sur vos droits). Ils peuvent exercer ce droit par simple demande mail à l'organisateur : contact@tourisme-grandperigueux.fr.

Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitablees ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ou mail, ou téléphone, il perdra alors le bénéfice du gain.

Article 6 : Traitement des données à caractère personnel

L'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Périgueux organise un jeu concours « Spécial Saint-Valentin » et prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

Données récoltées : nom, téléphone et mail.
Destinataires des données : les données à caractère personnel collectées dans le questionnaire en ligne sont à destination exclusive de l'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Périgueux, gérant le jeu concours.
Les données collectées relatives à la participation du jeu sont conservées pour une durée de 3 mois.

Le présent règlement est disponible sur le site internet de l'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Périgueux : www.tourisme-grandperigueux.fr.